

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2284

27 août 2015

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	109599	Gazeley Luxco 2 S.à r.l.	109589
Admos Lux S.à r.l.	109588	Gazeley Luxembourg S.à r.l.	109632
AESF Smashing S.à r.l.	109586	KFH Luxembourg Holding II S.à r.l.	109593
Alsace Lorraine Transports Luxembourg ...	109593	Louvigny-Wilson SC	109611
Amber Trust II Management S.A.	109587	Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.	109595
Anglo American Exploration Luxembourg ..	109586	Moringa S.C.A., SICAR	109586
Anglo American Finance Luxembourg	109587	Port Investments S.à r.l.	109595
Anglo American International	109588	Secapital S.à r.l.	109614
Anglo American Luxembourg	109588	Timken Luxembourg Holdings Sàrl	109590
Arizona Valux S.à r.l.	109627	Tir Europe Global Forestry Fund	109590
Artal Group S.A.	109632	TSRC (Lux.) Corporation S.à r.l.	109590
Assurinvest S.A.	109589	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	109591
Assurinvest S.A.	109592	Ultracalor Commercial S.A.	109591
BlueRock Office Eschborn S.à r.l.	109594	Uno S.A.	109591
Bock Capital Investors S.à r.l.	109617	Vadelices S.à r.l.	109592
Braas Monier Building Group S.A.	109592	Valla Park Luxco S.à r.l.	109594
Breg S.A.	109586	Vandenberg	109592
Cactus S.A.	109587	Venus	109590
Cagest S.A.	109588	Verity Real Estate S.à r.l.	109592
Clickbus Vietnam Holding S.C.Sp.	109632	Victoria Capital Holdings S.A.	109596
Emerlux S.à r.l.	109593	Vintners TopCo S.à r.l.	109603
EQT SR Holding S.à r.l.	109632	Voltage	109591
Euromovers International S.A.	109593	Willow Tree S.à r.l.	109594
Exane Asset Management Luxembourg	109589	Young	109631

AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.578.336,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112036/10.

(150119983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015112064/10.

(150119620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Moringa S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Moringa SCA SICAR

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015113397/12.

(150121507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Breg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 137.367.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 30 juin 2015 à 11.00 heures au siège social de la société

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes étant échu, l'assemblée décide de confirmer le renouvellement du mandat du même administrateur unique et du même commissaire aux comptes pour l'exercice 2014 qui sont écoulés et de les réélire pour une nouvelle période expirant à l'assemblée générale à tenir en 2016 et appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2015, comme suit:

Administrateur unique:

- M. Federico Franzina, né le 1^{er} avril 1961 à Padova (Italie) demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Administrateur unique.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- BITHIA AG, société anonyme de droit helvétique, ayant son siège social à Pfisternweg 3, - CH-6340 Baar, inscrite au «Registre de Commerce du Canton de Zug» (CH), sous le numéro CH-170.3.034.733-4, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015111192/22.

(150120794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Amber Trust II Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112056/9.

(150120418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Anglo American Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 53.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015112067/10.

(150120680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Cactus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 65.282.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 27 mai 2015

Sont nommés administrateurs:

- | | |
|---|--|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administrateur-Délégué |
| - Monsieur Laurent SCHONCKERT,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administrateur-Directeur |
| - Madame Doris LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administratrice |
| - Madame Danielle LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administratrice |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile), | Employé privé,
Administrateur |
| - Monsieur Laurent TURPING,
L-8050 Bertrange,
Route d'Arlon (Belle Etoile) | Employé privé,
Administrateur |

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Maximilien LEESCH
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015111227/35.

(150120474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Admos Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 179.119.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112033/9.

(150120552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 41.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015112068/10.

(150120677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015112071/10.

(150120676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Cagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 25.177.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Sont nommés Administrateurs:

- | | |
|---|------------------------|
| - Monsieur Paul LEESCH, | Commerçant e.r., |
| Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Administrateur-délégué |
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, | Commerçant, |
| Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Administrateur-délégué |
| - Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, | Employé privé, |
| Route d'Arlon (Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Administrateur |

Leur mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A.
Société Anonyme
121, avenue de la Faïencerie
L-1511 Luxembourg

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour le conseil d'Administration

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015111230/25.

(150120475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Assurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSURINVEST S.A.

Référence de publication: 2015112083/10.

(150120155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Gazeley Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.087.

La Société a constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2503 du 18 novembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015113117/15.

(150121525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Exane Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.812.

Extrait du procès-verbal relatif aux décisions adoptées par l'actionnaire unique le 17 juin 2015 exerçant tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

[...]

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats de la Société Exane Asset Management SAS, Monsieur Nicolas Chanut et Monsieur Charles-Henri Nême en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de UN (1) an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2015.

Conformément aux résolutions précédentes, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Nicolas Chanut,
- Monsieur Charles-Henri Nême, et
- Exane Asset Management SAS.

[...]

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de UN (1) an qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Certifié conforme à l'original

La SAS Exane Asset Management

Signatures

Actionnaire unique

Référence de publication: 2015111319/28.

(150120712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

TSRC (Lux.) Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-36, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113727/9.

(150121071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.900,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 92.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113720/10.

(150121279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Tir Europe Global Forestry Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 161.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 18 juin 2015

En date du 18 juin 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2016.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TIR Europe Global Forestry Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015113721/16.

(150121108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juin 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick WAGENAAR, Jean-Michel GELHAY, Frédéric ADAM, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

2. de réélire KPMG Luxembourg Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015113752/19.

(150122157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Ultracolor Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 33, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 6.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113736/9.

(150121535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 161.615.

Les comptes consolidés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113735/10.

(150121213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Voltage, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 158.431.

EXTRAIT

L'associé unique, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, dans ses résolutions du 26 mai 2015, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société, avec effet au 19 juin 2015 et a nommé comme nouveau gérant, également avec effet au 19 juin 2015 et pour une durée indéterminée:

- Madame Claudine GRISIUS, juriste, demeurant au 42, rue N.S. Pierret, L-2335 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Pour VOLTAGE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015113746/16.

(150121253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.477.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes

- Madame Andrea Dany

- Monsieur Marc Koeune

- Monsieur Jean-Yves Nicolas

- Madame Christiane Maret

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015113738/19.

(150122287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Vadelices S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.918.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113747/9.

(150121650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Vandenberg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 3, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 25.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113751/10.

(150121948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112101/10.

(150119719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Assurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 139.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSURINVEST S.A.

Référence de publication: 2015112084/10.

(150120161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Verity Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.359.

Extrait des décisions de l'associé unique du 09/07/2015

L'Associé unique décide de renouveler pour une durée illimitée le mandat de M. Ali Dadressan, avec adresse privée 1, Hall Road - Flat 3 Hamilton House, NW89PN London, UK

Luxembourg, le 09/07/2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015113744/15.

(150121478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Euromovers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112132/9.

(150120261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Alsace Lorraine Transports Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 74.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112131/10.

(150120786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

KFH Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.681.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 8 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015112326/17.

(150120358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Emerlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.289.284,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.191.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 17 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 17 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Séverine Michel

- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2015113045/18.

(150122542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Valla Park Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.448,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.670.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance tenu en date du 11 mai 2015

Les membres du conseil de gérance la Société ont décidé comme suit:

- De transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et ce, avec effet au 11 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113741/14.

(150122072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Willow Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.425,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique avec effet au 1^{er} juillet 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Monsieur Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Willow Tree S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015113760/17.

(150122472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

BlueRock Office Eschborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 182.928.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 1^{er} Juillet 2015:

- la démission de Alexander Taskiran gérant de classe A, a été acceptée avec effet au 1^{er} Juillet 2015;

- la démission de Christian Bühlmann gérant de classe A, a été acceptée avec effet au 1^{er} Juillet 2015;

- la démission de Nicolas Mille gérant de classe A, a été acceptée avec effet au 1^{er} Juillet 2015

- Ronny Pifko, avec adresse au 11 Wolframplatz, 8045 Zürich, Switzerland, a été nommé en tant que gérant de classe A, pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} Juillet 2015.

- Victoria Management Services S.A avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de classe B, pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} Juillet 2015.

- Il est porté à la connaissance de tous que le siège social de la société a fait l'objet d'un changement avec effet au 1^{er} Juillet 2015. A savoir:

Transfert au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015112869/22.

(150121248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Port Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.728.

In the year two thousand and fifteen.

On the second day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Bergonia Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 149542 and having a share capital of twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12,750.-) (the Sole Shareholder),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of the attached proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 196728, incorporated by deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette on May 6, 2015, in process of being published in the Memorial C (the "Company"),

and that the appearing parties have taken the following resolution unanimously:

First resolution

The name "Port Investments S.à r.l." is adopted by the Company and article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is "Port Investments S.à r.l." "

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Bergonia Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 149542 et ayant un capital social de douze mille sept cent cinquante Euro (EUR 12.750,-) (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu des procurations ci-joint sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 196728, constituée par acte devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 2015, en voie de publication au Mémorial C, (la «Société»),

et que les comparantes ont pris la résolution suivante:

Première résolution

La dénomination sociale "Port Investments S.à r.l." est adopté par la Société et l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Port Investments S.à r.l." "

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation GAC/2015/5660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015112353/77.

(150120299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Victoria Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.138.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Stichting Victoria Capital, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade and Companies Register of the Chamber of Commerce Industries for Amsterdam under number 34271605 (the Sole Shareholder) duly represented by its sole director Trust International Management (T.I.M.) BV,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 22 December 2014.

The said power, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

1.- That the public limited liability company («société anonyme») "Victoria Capital Holdings S.A.", with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), section B, under the number 129.138, (hereinafter referred to as the «Company»), was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2007, on the 27 of April, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1629 of 2 August 2007. The articles of incorporation have not been amended since.

2.- That the corporate capital is set at EUR 91,000.- (ninety-one thousand euro) consisting of 91,000 (ninety-one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner ("Sole Shareholder") of all the shares of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2014 to 19 December 2014 (the “Interim Financial Statements”);

b) Vote on the discharge of Mr. Peter Diehl, the sole director of the Company, for the performance of his duties for the period from 1st January 2014 to the day of this notarial deed;

c) Early dissolution of the Company and put the Company into liquidation;

d) Appointment of a liquidator (“liquidateur”) and determination of its powers; and

e) Miscellaneous.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Interim Financial Statements established for the period from 1st January 2014 to 19 December 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to Mr. Peter Diehl, the sole director of the Company, with respect to the performance of his duties for the period from 1st January 2014 to the date this notarial deed.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator (“liquidateur”) of the Company:

- FIDEURO S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.304 (the “Liquidator”).

The aforesaid Liquidator must realise all of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 19 December 2014.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general partners' meeting.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to the shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

Stichting Victoria Capital, une fondation (stichting), établie sous les lois du Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre des sociétés de la Chambre du Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 34271605 (l'Actionnaire Unique), dûment représentée par sons administrateur

unique Trust International Management (T.I.M.) BV, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2014.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme "Victoria Capital Holdings S.A.", avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.138, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée sous la suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 avril 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1629 du 2 août 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à EUR 91,000,- (quatre-vingt-onze mille euros) représenté par 91,000 (quatre-vingt-onze mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.-(d'un euro) chacune.

3.- Que l'Actionnaire Unique est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 19 Décembre 2014 (les "Etats Financiers Intérimaires");

b) Vote sur la décharge à Monsieur Peter Diehl, l'administrateur unique de la Société, pour l'exercice de son mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au jour de la mise en liquidation de la Société;

c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

e) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 19 Décembre 2014.

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de donner décharge à Monsieur Peter Diehl, l'administrateur unique de la Société, pour l'accomplissement de son mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Actionnaire Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

- FIDEURO S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.304 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 19 Décembre 2014.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à ses actionnaires sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille trois cents euros (EUR1.300,-)

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/79. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113756/147.

(150121531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 347.055,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-sixth day of June.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted resolutions of the sole shareholder of 3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 385,628.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 124.331 (the Company). The Company was incorporated on 19 January 2007 pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) number 670 dated 20 April 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 24 March 2014, pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Gazette number 1498 dated 11 June 2014.

THERE APPEARED:

3i Infrastructure plc, a company existing under the laws of Jersey, having its registered office at 12 Castle Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RT, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under number 95682 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by Maître Pol Theisen, avocat, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, acting through the proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at GBP 385,628.- (three hundred and eighty-five thousand six hundred and twenty-eight Pound Sterling) represented by:

- (i) 2,271 (two thousand two hundred and seventy-one) class A shares;
- (ii) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class B shares;
- (iii) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class C shares;
- (iv) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class D shares;
- (v) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class E shares;
- (vi) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class F shares;
- (vii) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class G shares;
- (viii) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class H shares;
- (ix) 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class I shares; and

(x) 2,269 (two thousand two hundred and sixty-nine) class J shares, having a nominal value of GBP 17.- (seventeen Pound Sterling) each.

II. the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

III. the Sole Shareholder waives, to the extent necessary, any convening notice, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the purpose of the present resolutions;

IV. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of GBP 38,573.- (thirty-eight thousand five hundred seventy-three Pound Sterling) to bring the same from its current amount of GBP 385,628.- (three hundred and eighty-five thousand six hundred and twenty-eight Pound Sterling) to GBP 347,055.- (three hundred and forty-seven thousand and fifty-five Pound Sterling), by way of the repurchase and subsequent cancellation of the entire share class J of the Company and the payment of an aggregate repurchase price of approximately GBP 169,998,961.- (one hundred and sixty-nine million nine hundred and ninety-eight thousand nine hundred and sixty-one Pound Sterling) to the Sole Shareholder;

2. Subsequent amendment of article 4 of the Company's articles of association, in order to reflect the change mentioned under item 1 above;

3. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

V. the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of GBP 38,573.- (thirty-eight thousand five hundred seventy-three Pound Sterling) to bring the same from its current amount of GBP 385,628.- (three hundred and eighty-five thousand six hundred and twenty-eight Pound Sterling) to GBP 347,055.- (three hundred and forty-seven thousand and fifty-five Pound Sterling), by way of the repurchase and subsequent cancellation of the entire share class J of the Company (the Share Capital Decrease).

Subsequently to and as a result of the Share Capital Decrease, the Sole Shareholder resolves to reduce the legal reserve of the Company by an aggregate amount of GBP 3,857.- (three thousand eight hundred and fifty-seven Pound Sterling) and to allocate such amount to a distributable reserve. The Sole Shareholder acknowledges that the legal reserve now amounts to an aggregate amount of GBP 34,706.- (thirty-four thousand seven hundred and four Pound Sterling).

As a result of such Share Capital Decrease, the Sole Shareholder, as the holder of all class J shares of the Company shall be entitled to the payment of an aggregate repurchase price (including premium) of approximately GBP 169,998,961 (one hundred and sixty-nine million nine hundred and ninety-eight thousand nine hundred and sixty-one Pound Sterling) (the Amount), in accordance with the provisions of article 4 of the Articles.

The Sole Shareholder acknowledges and, to the extent necessary, approves and authorises that the Amount will be paid out of (i) distributable reserves in an aggregate approximate amount of GBP 166,847,161.- (one hundred and sixty-six million eight hundred and forty-seven thousand one hundred and sixty-one Pound Sterling), (ii) share premium in an aggregate approximate amount of GBP 3,113,227.- (three million one hundred and thirteen thousand two hundred and twenty-seven Pound Sterling) and (iii) the nominal value of the repurchased class J shares, i.e. GBP 38,573.- (thirty-eight thousand five hundred and seventy-three Pound Sterling).

Second resolution

The Sole Shareholder subsequently resolves to amend the articles 4.1 and 4.3 of the Articles in order to reflect the Share Capital Decrease, which shall now read as follows:

“ **4.1.** The issued share capital of the Company is set at GBP 347,055.- (three hundred and forty-seven thousand and fifty-five Pound Sterling), divided into:

- 2,271 (two thousand two hundred and seventy-one) class A shares (the “Class A Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class B shares (the “Class B Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class C shares (the “Class C Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class D shares (the “Class D Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class E shares (the “Class E Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class F shares (the “Class F Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class G shares (the “Class G Shares”);
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class H shares; (the “Class H Shares”); and
- 2,268 (two thousand two hundred and sixty-eight) class I shares (the “Class I Shares”),

each having a nominal value of GBP 17.- (seventeen Pound Sterling) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares”.”

“4.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class I).”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, société inscrite à la liste V du barreau and any manager of the Company, each one of them acting individually and on behalf of the Company, with full power of substitution in order (i) to register the Share Capital Decrease in the share register of the Company and to sign such share register, (ii) to accomplish the filing of the relevant documents regarding the Share Capital Decrease with the Luxembourg Trade and Companies Register, and (iii) to perform anything else which might be necessary, required, desired or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième-sixième jour du mois de juin,

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

Sont passées les résolutions de l'associée unique de 3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, avec un capital social de GBP 385.628.- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.331 (la Société). La Société a été constituée le 19 janvier 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 670 le 20 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 24 mars 2014 par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 1498 le 11 juin 2014.

A COMPARU:

3i Infrastructure plc, une société constituée et régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, JE1 2ST St. Helier et enregistrée auprès du Trade and Companies Register of Jersey sous le numéro 95682 (l'Associée Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associée Unique, représenté comme décrit ci-dessus, agissant par son mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associée Unique représente l'intégralité du capital émis et souscrit de la Société, qui est fixé à GBP 385.628,- (trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-huit Livres Sterling), divisé comme suit:

- (i) 2.271 (deux mille deux cent soixante-et-onze) parts sociales de catégorie A;
- (ii) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie B;
- (iii) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie C;
- (iv) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie D;
- (v) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie E;
- (vi) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie F;
- (vii) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie G;
- (viii) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie H;
- (ix) 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie I; et
- (x) 2.269 (deux mille deux cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de GBP 17,- (dix-sept Livres Sterling) chacune.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

III. L'Associé Unique renonce, pour autant que de besoin, à une convocation formelle et se considère dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance des résolutions susmentionnées;

IV. L'Associé Unique souhaite passer les résolutions suivantes:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de GBP 38.573,- (trente-huit mille cinq cent soixante-treize Livres Sterling) afin de diminuer le capital social de son montant actuel de GBP 385.628,- (trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-huit Livres Sterling) à GBP 347.055,- (trois cent quarante-sept mille cinquante-cinq Livres Sterling) par le rachat et l'annulation subséquente de la totalité des parts sociales de catégorie J de la Société et par paiement d'un prix de rachat global approximatif de 169.998.961 GBP (cent soixante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-et-un Livres Sterling) à l'Associé Unique;

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter les changements mentionnés au point 1 ci-dessus;

3. Autorisations de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

4. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de montant total de GBP 38.573,- (trente-huit mille cinq cent soixante-treize Livres Sterling) afin de diminuer le capital social de son montant actuel de GBP 385.628,- (trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt-huit Livres Sterling) à GBP 347.055,- (trois cent quarante-sept mille cinquante-cinq Livres Sterling) par le rachat et l'annulation subséquente de la totalité des parts sociales de catégorie J de la Société (la Réduction du Capital Social).

Suite à et en conséquence de la Réduction de Capital Social, l'Associée Unique décide de réduire la réserve légale de la Société d'un montant total de GBP 3.857,- (trois mille huit cent cinquante-sept Livres Sterling) et d'allouer ce montant à une réserve disponible. L'Associée Unique constate que la réserve légale est désormais de GBP 34.706,- (trente-quatre mille sept cent six Livres Sterling).

Suite à cette Réduction du Capital Social, l'Associée Unique en tant que détenteur de l'ensemble des parts sociales de catégorie J aura droit au paiement d'un prix de rachat total (y compris prime) d'approximativement GBP 169.998.961,- (cent soixante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent soixante-et-un Livres Sterling) (le Montant), conformément à l'article 4 des Statuts.

L'Associée Unique constate que et, pour autant que de besoin, approuve et autorise que le Montant sera payé de (i) réserves disponibles d'un montant total approximatif de GBP 166.847.161,- (cent soixante-six millions huit cent quarante-sept mille cent soixante-et-un Livres Sterling), (ii) primes d'émission d'un montant total approximatif de GBP 3.113.227,- (trois millions cent treize mille deux cent vingt-sept Livres Sterling), et (iii) la valeur nominal des parts sociales de classe J rachetées, i.e. GBP 38.573,- (trente-huit mille cinq cent soixante-treize Livres Sterling).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier les articles 4.1 et 4.3 des Statuts, afin de refléter la Réduction du Capital Social, qui doit dorénavant être lu comme suit:

« **4.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 347.055,- (trois cent quarante-sept mille cinquante-cinq Livres Sterling) divisé en:

- 2.271 (deux mille deux cent soixante-et-onze) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), et
- 2.268 (deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),

chacune ayant une valeur nominale de GBP 17,- (dix-sept Livres Sterling) et avec de tels droits et obligations tels que prévus par les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I sont ci-après collectivement désignées comme «les Parts Sociales».)»

« **4.3.** Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entiereté d'une ou de plusieurs Catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises

de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie I).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout juriste ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, société inscrite à la liste V du barreau et Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun d'eux agissant individuellement et dans l'intérêt de la Société, (i) à l'enregistrement de la Réduction du Capital Social dans le registre de parts sociales de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives, (ii) à l'accomplissement du dépôt des documents pertinents concernant la Réduction du Capital Social dans le registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, et (iii) de procéder à toute autre formalité nécessaire, exigée, désirée ou utile à l'accomplissement et à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: P. Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation: EAC/2015/15038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015113784/228.

(150121667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Vintners TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.475,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.299.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CH Vintners at UK, LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware (USA), having its registered office at 160, Greentree Dr, Ste. 101, Dover, 19904, United States of America and registered with the register of the State of Delaware under number 5771023 (the "Sole Member"),

hereby represented by Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated 25 June 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of corporate units or the issue of new corporate units.

Art. 2. Object. The object of the Company is, directly or indirectly, the acquisition and holding of interests and participations in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests or participations.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans or advances and granting of guarantees or security interests in any kind or form.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments and may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Vintners TopCo S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole member or, in case of plurality of members, by a decision of the members' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

Art. 6. Corporate Capital. The issued corporate capital of the Company is set at twelve thousand four hundred seventy-five Pounds (GBP 12,475.-), divided into twelve thousand four hundred seventy-five (12,475) ordinary corporate units, with a nominal value of one Pound (GBP 1.-) each.

Art. 7. Amendment of the corporate capital. The corporate capital may at any time be amended by a decision of the sole member or by a resolution of the general meeting of members, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own corporate units.

Art. 8. Rights and obligations attached to the corporate units. Each corporate unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of members.

If the Company is composed of a single member, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the members.

Ownership of a corporate unit carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single member or the general meeting of members.

Art. 9. Indivisibility of corporate units. Each corporate unit is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of corporate units - Repurchase of corporate units. If the Company is composed of one single member, the single member can transfer freely its corporate units.

If the Company is composed of several members, the corporate units may be transferred freely amongst members. However, the corporate units may only be transferred to non-members subject to the approval of the general meeting of members representing at least three quarters of the corporate capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own corporate units.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single member or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company shall be bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in case of a sole manager, or in case of a Board, the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers within the limits of such power.

Art. 16. General meetings of members. As long as the Company is composed of a sole member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several members, the decisions of the members are taken in a general meeting of members.

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the members. Collective decisions are only validly taken insofar as members owning more than half of the corporate capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the members owning at least three-quarters of the Company's corporate units. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital. The remaining profit is allocated by resolution of the member(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the member(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s).

Art. 21. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or one of the members.

The liquidation of the Company shall be decided by the single member or by members' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be members, appointed by the single member or by the general meeting of members, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Transitory disposition

The Sole Member resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31st December 2015 (included).

Subscription and Payment in cash

The Articles having thus been drawn up by the Sole Member, these corporate units have been entirely subscribed and paid up in cash by the Sole Member.

All the corporate units have been fully subscribed and totally paid up by the above named Sole Member so that the amount of twelve thousand four hundred seventy-five Pounds (GBP 12,475.-), is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the members

Immediately after the incorporation, the Sole Member, represented as state above, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to set at three (3) the number of managers.

The Sole Member resolved to create a class A of managers and a class B of Managers. The Sole Member resolved to appoint the following class A managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

(i) Michael Sheitelman, general counsel, born on 27 January 1967 in New Jersey (USA), professionally residing at 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Florida 33137; and

(ii) Jason Buchberg, Vice-President of Acquisitions, born on 10 August 1982 in Georgia (USA), professionally residing at 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Florida 33137.

The Sole Member resolved to appoint the following class B manager for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

(i) Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin,

Pardevant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CH Vintners at UK, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au 160, Greentree Dr, Ste. 101, Dover, 19904, USA et immatriculé au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 5771023 («l'Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur David MARIA, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, daté du 25 juin 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet, directement ou indirectement, l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également, directement ou indirectement, acquérir, investir, détenir ou disposer d'actifs sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires et peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Vintners TopCo S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 12.475,-), divisé en douze mille quatre cent soixante-quinze (12.475) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou des personnes à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant, en cas de gérant unique ou en cas de Conseil de gérance, par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les présents Statuts ayant été arrêtés par l'Associé Unique, les parts sociales de la Société ont été intégralement souscrites et payées en numéraire par l'Associé Unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par versement en espèces par l'Associé Unique pré-nommé de sorte que le montant de douze mille quatre cent soixante-quinze Euros (12.475 EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Dispositions transitoires

L'Associée Unique a décidé que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015 (inclus).

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants.

L'Associée Unique a décidé créer une classe A de gérants et une classe B de gérants. L'Associé Unique a décidé de nommer les gérants de classe A suivants pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

(i) Michael Sheitelman, general counsel, né le 27 janvier 1967 dans l'état du New Jersey (USA), résidant professionnellement au 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Florida 33137; et

(ii) Jason Buchberg, Vice-Président des Acquisitions, né le 10 août 1982 dans l'état de Géorgie (USA), résidant professionnellement au 2200 Biscayne Boulevard, Miami, Florida 33137.

L'Associée Unique a décidé de nommer les gérants de classe B suivants pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

(i) Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Seconde résolution

Le siège social est fixé au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Le comparant donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: D. Maria, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2015. Relation: EAC/2015/15016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015113745/436.

(150122497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Louvigny-Wilson SC, Société Civile.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 22, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg E 5.678.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le six juillet

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois OREFA Sàrl., établie et ayant son siège à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145880, au capital social de vingt huit millions cent quarante trois mille neuf cent euros.

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

2) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois POLIMNIA Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155795, au capital social de douze mille cinq cent euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

3) La société anonyme de droit luxembourgeois Vente-Privée.com Holding SA., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159269

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Meri L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

4) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Vente-Privée.com IP Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159292, au capital social de douze mille cinq cent euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

5) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marques Holding Luxembourg Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189604, au capital social de douze mille cinq cent euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

6) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois VPF International Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195228, au capital social de douze mille cinq cent euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

7) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EPC HOLDING Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175311, au capital social de quarante six mille quatre cent soixante quinze euros et vingt cinq cents

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

8) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois IB PARTICIPATIONS Sàrl., établie et ayant son siège à 54-56 Boulevard Napoléon L-2210 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170159, au capital social de cinquante mille euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

9) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Vanoise Holding Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174610, au capital social de cinquante mille euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

10) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Germont Investments Sàrl., établie et ayant son siège à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170580, au capital social de douze mille cinq cent euros

Ici représentée par Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à 55-57 rue de Merl L-2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée le 29 juin 2015

lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Objet social - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 2. La société a pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Elle peut notamment acquérir, louer, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire,

La société pourra en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants de la société pourront transférer le siège de la société à l'intérieur de la municipalité dans laquelle le siège aura été fixé.

Art. 4. La société prend la dénomination de LOUVIGNY-WILSON SC

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Capital social

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

OREFA Sàrl prénommée	400 parts
POLIMNIA Sàrl prénommée	40 parts
Vente-Privée.com Holding SA prénommée	200 parts
Vente-Privée.com IP Sàrl prénommée	80 parts
Marques Holding Luxembourg Sàrl prénommée	60 Parts
VPF International Sàrl prénommée	40 parts
EPC Holding Sàrl prénommée	40 parts
IB Participations Sàrl prénommée	50 parts
Vanoise Holding Sàrl prénommée	50 parts
Germont investments Sàrl prénommée	40 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Le capital social pourra atout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Parts sociales

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Gérance

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour administrer les biens et affaires de la société conformément à l'objet social.

Le ou les gérants peuvent donner mandat à un tiers pour un ou plusieurs objets déterminés et pour une durée limitée.

Assemblée Générale - Décision collective

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

L'assemblée générale annuelle des associés devra se tenir dans les six mois de la clôture des comptes annuels de la Société, sur convocation du ou des gérants.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. La décision de dissoudre la société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, et doit être prise à la majorité des trois quart des associés.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à 22, rue de Louvigny, L-1420 Luxembourg;

2) Sont nommés gérants de la société:

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

2. Monsieur Eddie Fernand Victor TURCON, gérant de sociétés, né le 3 mai 1960 à Marseille, France, demeurant à F-92600 Asnières sur Seine, 11 bis, rue Saint Augustin.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

OREFA Sàrl / POLIMNTA Sàrl / Vente Privée.com Holding SA / Vente Privée.com IP Sàrl. / Marques Holding Luxembourg Sàrl. / VPF International Sàrl / EPC Holding Sàrl / IB Participation Sàrl / Vanoise Holding Sàrl / Germont Investments Sàrl.

Signature

Référence de publication: 2015112377/169.

(150121073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 1.014.042.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-SECOND DAY OF JUNE.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in UI. Wołowska 8, 51-116 Wrocław, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 May 2015 pursuant to a deed received by the undersigned notary, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 8,000,000 (eight million Polish zloty) in order to raise it from PLN 1,006,042,000 (one billion six million forty-two thousand Polish zloty) to PLN 1,014,042,000 (one billion fourteen million forty-two thousand Polish zloty) by the creation and issue of 8,000 (eight thousand) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The members also resolve to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 800,000 (eight hundred thousand Polish zloty) to raise it from PLN 28,309,900 (twenty-eight million three hundred nine thousand nine hundred Polish zloty) to PLN 29,109,900 (twenty-nine million one hundred nine thousand nine hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

The minority member having renounced to the subscription of the Class A corporate units to be issued, thereupon appears KRUK S.A., pre-designated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 8,000 (eight thousand) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 8,800,000 (eight million eight hundred thousand Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The members then resolve to convert 7,637 (seven thousand six hundred thirty-seven) Class F corporate units, numbered from 221,028 to 228,664, held by KRUK S.A., into 7,637 (seven thousand six hundred thirty-seven) Class A corporate units, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, that will be numbered from 446,119 to 453,755.

These 7,637 (seven thousand six hundred thirty-seven) corporate units have already been allocated from Compartment F to Compartment A, together with all assets and liabilities related thereof, including the legal reserve thereof, pursuant to a resolution of the managers taken on 18 June 2015 under private seal.

Third resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 1,014,042,000 (one billion fourteen million forty-two thousand Polish zloty) divided into 298,736 (two hundred ninety-eight thousand seven hundred thirty-six) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 26,904 (twenty-six thousand nine hundred four) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 205,181 (two hundred five thousand one hundred eighty-one) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand two hundred Euro (EUR 3,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-DEUX JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wołowska 8, 51-116 Wrocław, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 mai 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 8.000.000 (huit millions de zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 1.006.042.000 (un milliard six millions quarante-deux mille zloty polonais) à PLN 1.014.042.000 (un milliard quatorze millions quarante-deux mille zloty polonais), par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

Les associées décident également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 800.000 (huit cent mille zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 28.309.900 (vingt-huit millions trois cent neuf mille neuf cents zloty polonais) à PLN 29.109.900 (vingt-neuf millions cent neuf mille neuf cents zloty polonais).

Souscription - Libération

L'associée minoritaire ayant renoncé à la souscription des parts sociales de catégorie A qui seront émises, a ensuite comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 8.800.000 (huit millions huit cent mille zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associées décident ensuite de convertir 7.637 (sept mille six cent trente-sept) parts sociales de catégorie F, numérotées de 221.028 à 228.664, appartenant à KRUK S.A., en 7.637 (sept mille six cent trente-sept) parts sociales de catégorie A, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, qui seront numérotées de 446.119 à 453.755.

Ces 7.637 (sept mille six cent trente-sept) parts sociales ainsi que tous les actifs et passifs y relatifs, y compris la réserve légale y relative, ont déjà été allouées du Compartiment F au Compartiment A par décision des gérants prise en date du 18 Juin 2015 sous seing privé.

Troisième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 1.014.042.000 (un milliard quatorze millions quarante-deux mille zloty polonais) représenté par 298.736 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente-six) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 26.904 (vingt-six mille neuf cent quatre) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 205.181 (deux cent cinq mille cent quatre-vingt-une) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

109617

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015112612/143.

(150120331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.455.082,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Bock Capital Investors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, having a share capital of twenty-four million two hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 24,255,082.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on April 22, 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, above named, not yet published in the Mémorial C.

THERE APPEARED:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight Euros (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty Euros (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine Euros and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of one million two hundred and sixty-one thousand four hundred and ninety-nine Euros and eighty cents (EUR 1,261,499.80) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.062 (TA EU Acquisitions VI),

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of eighteen million four hundred and seventeen thousand one hundred and thirty-three point forty Swedish Krona (SEK 18,417,133.40) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.043 (TA EU Acquisitions VII),

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, having a share capital of five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-eight Euros and ninety Cents (EUR 5,420,538.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five Euros (EUR 1,865,405.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana), and

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji and Bock EU Acquisitions Sakana, the Shareholders).

Each of the Shareholders is hereby represented by Mr. Benjamin Scotti, with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares), one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares); two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares), five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares), one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares), and twelve thousand five hundred (12,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares), representing the entire share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-four million two hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 24,255,082.-) represented by

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares);
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares), and

(xiii) twelve thousand five hundred (12,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares),
all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-five million four hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 25,455,082.-) represented by

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares;
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares;
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares;
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares;
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares;
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares;
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares;
- (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares;
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares;
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares;
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares; and
- (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares,
all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) to be made by Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l.;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-four million two hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 24,255,082.-) represented by

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
(ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares;
(iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares;
(iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares;
(v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares;
(vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares;
(vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares;
(viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares;
(ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares;
(x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares;
(xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares;
(xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares, and
twelve thousand five hundred (12,500) Class L Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-five million four hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 25,455,082.-) represented by

(i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
(ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares;
(iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares;
(iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares;
(v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares;
(vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares;
(vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares;
(viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares;
(ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) Class H Tracker Shares;
(x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) Class I Tracker Shares;
(xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) Class J Tracker Shares;
(xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) Class K Tracker Shares; and
(xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class L Tracker Shares,
all in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., aforementioned and represented as stated above, subscribes for one million two hundred thousand (1,200,000) newly issued Class L Tracker Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-).

Such contribution in cash, in the aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at twenty-five million four hundred fifty-five thousand eighty-two Euros (EUR 25,455,082.-), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty-two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred and thirteen thousand five hundred and eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares);
- (viii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares);
- (ix) one million two hundred and sixty-one thousand five hundred (1,261,500) class H tracker shares (the Class H Tracker Shares);
- (x) two million and twenty-one thousand three hundred and six (2,021,306) class I tracker shares (the Class I Tracker Shares);
- (xi) five million four hundred and twenty thousand five hundred and thirty-nine (5,420,539) class J tracker shares (the Class J Tracker Shares);
- (xii) one million eight hundred sixty-five thousand four hundred five (1,865,405) class K tracker shares (the Class K Tracker Shares); and,
- (xiii) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class L tracker shares (the Class L Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker shares, (vi) additional Class F Tracker Shares, (vii) additional Class G Tracker Shares, (viii) additional Class H Tracker Shares, (ix) additional Class I Tracker Shares, (x) additional Class J Tracker Shares, (xi) additional Class K Tracker Shares, and (xii) additional Class L Tracker Shares all in registered form and each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l..

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l..

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

The Class F Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Mountainstream Holding II S.à r.l..

The Class G Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg V S.à r.l..

The Class H Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

The Class I Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

The Class J Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

The Class K Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l..

The Class L Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.”

109622

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of the Company or of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred fifty Euro (EUR 2,750.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the proxyholder of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de juin,

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Bock Capital Investors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-quatre millions deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 24.255.082.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° - 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 avril 2015 suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, prénommée, non encore publié au Mémorial C.

ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 7.079.088.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10,000,000.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream),

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (TA EU Acquisitions V),

(8) TA EU Acquisitions VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.261.499,80) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182062 (TA EU Acquisitions VI);

(9) TA EU Acquisitions VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix-huit millions quatre cent dix-sept mille cent trente-trois virgule quarante couronnes suédoises (SEK 18.417.133,40) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187043 (TA EU Acquisitions VII); et

(10) EU Acquisitions Fuji S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-dix Centimes (EUR 5.420.538,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189540 (EU Acquisitions Fuji),

(11) Bock Capital EU Acquisitions Sakana S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq Euros (EUR 1.865.405.-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.203 (Bock EU Acquisitions Sakana), et

(12) Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.864 (Bock EU Acquisitions IOL et, ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra, TA EU Acquisitions Mountainstream, TA EU Acquisitions V, TA EU Acquisitions VI, TA EU Acquisitions VII, EU Acquisitions Fuji et Bock EU Acquisitions Sakana, les Associés).

Chacun des Associés est ci-après représenté par Monsieur Benjamin Scotti, dont l'adresse professionnelle est située au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration données sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), les six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), les deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), les cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J), un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K; et les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L, représentatives de l'intégralité du capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 24.255.082.-), représenté par

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);

(iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);

(v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);

(vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);

(vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);

(viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);

(ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);

(x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I);

(xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J);

(xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K), et

(xiii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L),

toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-cinq millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.455.082.-) représenté par

(i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;

(iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C;

(v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D;

(vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E;

(vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F;

(viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G;

(ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H;

(x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I;

(xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J;

(xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K; et

(xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L,

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) à faire par Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 24.255.082.-), représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C;
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D;
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E;
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F;
- (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G;
- (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H;
- (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I;
- (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J; et
- (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, et
- (xiii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L,

toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de vingt-cinq millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.455.082.-) représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
 - (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;
 - (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;
 - (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C;
 - (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D;
 - (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E;
 - (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F;
 - (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G;
 - (ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie H;
 - (x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) Parts Sociales Traçantes de Catégorie I;
 - (xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) Parts Sociales Traçantes de Catégorie J;
 - (xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405); Parts Sociales Traçantes de Catégorie K et
 - (xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L,
- toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite Bock Capital EU Acquisitions IOL S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie L nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-).

Cet apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions quatre cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-deux Euros (EUR 25.455.082,-) représenté par

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);

(iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);

(v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);

(vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);

(vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F);

(viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G);

(ix) un million deux cent soixante-et-un mille cinq cents (1.261.500) parts sociales traçantes de catégorie H (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H);

(x) deux millions vingt-et-un mille trois cent six (2.021.306) parts sociales traçantes de catégorie I (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I);

(xi) cinq millions quatre cent vingt mille cinq cent trente-neuf (5.420.539) parts sociales traçantes de catégorie J (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J);

(xii) un million huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinq (1.865.405) parts sociales traçantes de catégorie K (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K, et

(xiii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie L (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L.

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie G supplémentaires, (viii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie H supplémentaires, (ix) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie I supplémentaires, (x) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie J supplémentaires, (xi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie K supplémentaires (xii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie L supplémentaires, toutes sous forme nominative et chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Mountainstream Holding II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg V S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie H traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VI S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie I traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg VII S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie J traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de EU Luxembourg Fuji S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie K traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg Sakana S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie L traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de la Société ou de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante euros (EUR 2.750,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: B. SCOTTI, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015112871/551.

(150121845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Arizona Valux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 35, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.276.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

La société ARIZONA INVESTISSEMENTS S.A. (la «Partie Comparante»), société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 35, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.417;

ici représentée par Mademoiselle Yolène HOUIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «ARIZONA VALUX S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 La société a en outre pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent ensemble un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui peut ne pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Arizona Investissements S.A.	12.500
Total	12.500

Les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit par l'apport d'espèces, à hauteur de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat qui le constate expressément.

Ledit certificat, restera, après avoir été signé ne varietur par la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, et le notaire, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1200 (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Résolutions de l'associée unique

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Est nommé gérant-unique de la Société pour une durée indéterminée:

La société ARIZONA INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 35, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.417.

Monsieur Franck BEM, dirigeant, né à Paris, France, le 11 février 1958, demeurant au L-2152 Luxembourg - Dommeldange, 4, rue Van der Meulen est nommé représentant permanent de la société Arizona Investissements S.A.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 35, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Y. Houit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13742. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112841/221.

(150121820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Young, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2014 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113775/11.

(150121678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Artal Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.470.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015112077/9.
(150119790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

EQT SR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 170.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015113074/9.
(150120976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.907,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.226.

La Société a constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1112 du 5 juin 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gazeley Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015113118/15.

(150121524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Clickbus Vietnam Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.415.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions écrites prises par les associés commandité et commanditaire de la Société en date du 17 juin 2015

Conformément à l'article 142 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les sections 15.6 et 15.7 du limited partnership agreement, il est décidé:

- de mettre en liquidation la Société avec effet immédiat;
- de nommer Clickbus (GP) S.à r.l., en tant que liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'un termination agreement signé en date du 17 juin 2015, que les associés commandité et commanditaire de la Société:

- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister avec effet immédiat;
- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Clickbus Vietnam Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015111212/21.

(150120567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.
